ONTARIO FISHERIES ADVISORY COUNCIL

ANNUAL REPORT

FOR THE FISCAL YEAR

APRIL 1, 1984 TO MARCH 31, 1985

91-05823/

Ontario Fisheries Advisory Council
Annual Report
for the fiscal year
April 1, 1989 to March 31, 1990

Explanatory Note

This report is submitted by the Ontario Fisheries Advisory Council to the new Minister of Natural Resources, the Honourable Bud Wildman.

The contents of the report, however, cover the 1989-90 fiscal year, when Lyn McLeod was Minister. The recommendations of the Council were addressed to Mrs. McLeod, and the Minister's responses which appear in the report were written by her.

For this reason, references in the report to the Minister as "she" or "her" are references to Mrs. McLeod.

The Council welcomes Mr. Wildman to his post as Minister and looks forward to working with him in the future.

© 1991, Queen's Printer for Ontario

Printed in Ontario, Canada

Single copies of this publication are available at no charge from the address noted below. Bulk orders will be charged $2.00/copy.

For more information contact:

Ministry of Natural Resources
Public Information Centre
99 Wellesley Street West
Room 1640, Whitney Block
Queen's Park
Toronto, Ontario M7A 1W3

Tel: (416) 965-7883

4210
(7.0 k P.R., 91 02 28)
ISSN 0840-7495

Printed on recycled paper

Ontario

Ontario Fisheries Advisory Council
Conseil Consultatif de l'Ontario sur les Pêches

Dr. E.J. Crossman, Chairman
The Royal Ontario Museum
Department of Ichthyology and Herpetology
100 Queen's Park Crescent
Toronto, Ontario
M5S 2C6

January 29, 1991

The Honourable C.J. Wildman
Minister of Natural Resources
Whitney Block
Queen's Park
Toronto, Ontario
M7A 1W3

Dear Mr. Wildman

It is with considerable pleasure that I submit the Third Annual Report of the Ontario Fisheries Advisory Council, for the fiscal year April 1, 1989 to March 31, 1990.

This report includes the results of the positive Sunset Review of the Council.

Another matter of importance in the report is the ongoing discussion of Reporting Format as it applies to a Single Whole Fisheries Program. The concern is for the continued opportunity of the members of the council to feel assured that the additional revenue from the RSFL makes possible an expansion of the Fisheries Program.

The Council looks forward to receiving your instructions, and to the opportunity to assist you as a citizens advisory committee.

Sincerely,

E.J. Crossman

Dr. E.J. Crossman
Chairman
Ontario Fisheries Advisory Council

ONTARIO FISHERIES ADVISORY COUNCIL

ANNUAL REPORT

FOR THE FISCAL YEAR
APRIL 1, 1989 TO MARCH 31, 1990

TABLE OF CONTENTS

A. INTRODUCTION

1. Resident Sport Fishing Licence 1
2. The Council 1
3. Terms of Reference of Council 1
4. Meetings 1

B. MAJOR TOPICS OF DISCUSSION

1. Revenue from RSFL 2
2. Expenditure of RSFL Allocation 2
3. Review of RSFL Projects 2

C. RECOMMENDATIONS TO THE MINISTER, AND MINISTER'S RESPONSES

1. Revision of Strategic Plan for Ontario Fisheries (SPOF II) 4
2. Sunset Review 4
3. Role of Client Group Representatives 6
4. Ministry's Approach to Habitat Protection 6
5. Licence Fees Increases 8
6. Zebra Mussels 9
7. Royalties on the Landings of Commercial Fishermen 9
8. Lake Trout Rehabilitation in the Great Lakes 9
9. Youth Fisheries Education Program 10
10. Lamprey Program 10
11. Commercial Fish Review 10

D. PUBLIC CONTACT WITH OFAC 11

E. SUMMARY 11

A. Introduction

1. Resident Sport Fishing Licence:

A Resident Sport Fishing Licence (RSFL) for Ontario residents was introduced in January of 1987. All Ontarians aged 18 to 64 require a licence to fish, with the following exceptions; Status Indians fishing on their reserves or treaty areas, Senior Citizens, and those with a mobility orintellectual impairment requiring the assistance of another person, or device. The introduction of the licence followed extensive public consultation which demonstrated significant support from the public and major client groups. Public support for the licence was given on the basis of statements made by the Minister of Natural Resources that the revenue raised from the sale of the licence would be used solely to expand the provincial fisheries program. In order to meet these conditions the Ontario Government committed the revenue raised to an expanded fisheries program and the Minister of Natural Resources promised the creation of a citizen's council to advise him on the expenditures of the fisheries program and to ensure that the provincial fisheries program was appropriately expanded.

2. The Council:

The Ontario Fisheries Advisory Council was established by Order in Council dated June 25, 1987. It consists of twelve members chosen by the Minister to represent a cross-section of the users of the fisheries resource in Ontario. Members are chosen for their demonstrated concern for provincial fisheries resources and in several instances a reliance on the economic benefits of healthy fisheries. The present Council is chaired by Dr. E. J. Crossman of the Department of Ichthyology and Herpetology, Royal Ontario Museum. Vice-chairperson of the Council is Kristine Carter of London. Organizational representatives are Mr. Don MacLachlan of Wawa, representing the Northern Ontario Tourist Outfitters Association, Mr. Rick Morgan of Lakefield, representing the Ontario Federation of Anglers and Hunters, and Mr. George Purvis of Gore Bay, representing the Ontario Fish Producers' Association. Members-at-large are Mrs. Alma Adams of Mac Diarmid, Mr. Lorne Allard of Thunder Bay, Mr. Pat DiCiocco of Niagara Falls, Mr. Fred Geberdt of Owen Sound, Mr. Steve Green of Kenora, Mr. Marcel Harvey of Elliot Lake and Mr. Tom Henderson of Englehart. Term of office for Mrs. Adams and Mr. Geberdt expired in June of 1989.

3. Terms of Reference:

The terms of reference of the Council are:

1) To advise the Minister on expenditures of Ontario's fisheries management program.

2) To appraise current fisheries management programs carried out by the Ministry and recommend methods to improve them.

3) To review proposed major fisheries programs and provincial policies prior to adoption.

4) To investigate and advise on new or potential sources of revenue under the fisheries program.

5) To make recommendations to the Minister on matters that are referred to the Council.

6) To make reports and/or release information to the angling public after approval by the Minister.

7) The Council may initiate discussions on and advise the Minister on matters that they have not been specifically charged with.

4. Meetings:

The Council, as a whole, is to meet a minimum of two and a maximum of four times per year. In order to facilitate better understanding of fisheries management across Ontario, the Council has met in various locations throughout the province. In its third year, (ending March 31, 1990) meetings of the Council were held in Southwestern and Eastern Regions.

The members of the Council are eligible for a per diem for the time they spend in meetings. The per diem rates are: $165 for the Chairman, $137.50 for the Vice-Chairperson and $110 for the members. Travel and other legitimate expenses incurred by members in fulfilling their duties are also reimbursable. The cost to the Resident Sport Fishing Licence program for the coordination and operation of the Council, including production of its Annual Report, totalled $73,400 in FY89/90. This includes the salary of the Secretary to the Council for that portion of his time spent on Council duties.

1. REVENUE FROM RSFL:

The Council was advised that as of March 31, 1990 total sales for the Resident Sport Fishing Licence (November 1986 to March 1990) had generated $30.3 million in revenue, including $9.8 million raised during fiscal year 89/90. This revenue is the amount of money remitted by issuers to the Ministry of Natural Resources and does not include the 5% issuing fee which is retained by issuers. This revenue was generated on the basis of the following level of sales.

	Sold in Northern Ontario	Sold in Southern Ontario	Total
Seasonal Licences			
1987 Licences	214,085	753,551	967,636
1988 Licences	202,486	761,877	964,363
1989 Licences	227,884	758,677	986,561
1990 Licences	47,284	104,042	151,326
4-Day Licences			
1987 Licences	10,184	36,544	46,728
1988 Licences	9,385	35,119	44,504
1989 Licences	10,067	35,054	45,121
1990 Licences	228	465	683

2. EXPENDITURE OF RSFL REVENUE:

The 1989/90 allocations under the RSFL program were as follows:

Main Office -	$ 2,726,600
Northwestern Region -	$ 845,500
North Central Region -	$ 627,300
Northern Region -	$ 675,500
Northeastern Region -	$ 778,900
Algonquin Region -	$ 1,346,400
Eastern Region -	$ 919,900
Central Region -	$ 1,551,500
Southwestern Region -	$ 1,193,300
TOTAL -	$10,664,900

The above allocation funded 500 projects throughout the province and the categories and amounts of funds allocated to them are represented in Table 1.

3. REVIEW OF RSFL PROJECTS:

Council recognized that as priorities change, projects funded within the regular program may now have to be funded within the licence program. The Council recognized the need, at the operational level, for the opportunity to utilize both the base budget and RSFL funds in a most efficient and productive manner. The Council felt however, that it requires information on the nature of any new priorities or initiatives within the regular program which force the lower priority projects over into the licence program. Members felt that a one-page description of new initiatives being undertaken with regular vs RSFL funds should accompany the detailed description they receive for the licence projects.

Council also requested a clarification of the role of the resident sport fishing licence funds in support of the recreational fishery. Furthermore, the Council strongly recommended to the Minister that she consider the philosophy of the resident sport fishing licence program as being one of putting more fish on the end of anglers' lines and creating more quality angling opportunities (representative of the Ontario Fish Producers' Association dissented).

MINISTER'S RESPONSE

"I believe that the SPOF II exercise has demonstrated that fisheries cannot be managed in isolation, but requires a holistic, ecosystem approach to be effective. That same concept applies to fisheries management, including sport fish, non-sport fish and commercial fisheries. Fisheries must be managed in as balanced a manner as possible. In the future, I will be asking staff to refer to the regular program and Resident Sport Fishing Licence program as one fisheries program. The artificial distinction between the two programs cannot be maintained. It is important that the public begin to recognize what is being accomplished with 100 percent of the fisheries budget and not just the 20-25 percent of it (attributable to the licence proceeds) which has received such attention in the past few years."

RESIDENT SPORT FISHING LICENCE AND TOTAL FISHERIES BUDGET FOR FISCAL YEAR 1989/90

Expenditures (as a % of total allocation) by project type and location

Project type*	NW	NC	N	NE	North Total	AL	E	C	SW	South Total	Main Office	Provincial Total	Total Fisheries Budget (Regular & Licence Programs)
Administration	0.42 %	0.35 %	0.42 %	0.05 %	1.24 %	0.22 %	0.60 %	0.87 %	0.45 %	2.14 %	2.18 %	5.6 %	20.0 %
Inventory and Assessment	2.12 %	1.42 %	2.44 %	2.41 %	8.39 %	5.29 %	3.58 %	5.35 %	4.79 %	19.01 %	0.06 %	27.5 %	23.0 %
Population and Habitat Mgt.	1.70 %	0.70 %	1.52 %	2.22 %	6.14 %	0.60 %	0.70 %	4.01 %	2.81 %	8.12 %	1.89 %	16.1 %	7.0 %
Enforcement	0.98 %	1.99 %	0.39 %	2.52 %	5.88 %	0.81 %	2.35 %	2.11 %	1.68 %	6.95 %	2.34 %	15.2 %	19.5 %
Public Service	1.74 %	0.27 %	0.73 %	0.68 %	3.42 %	0.20 %	0.27 %	0.56 %	0.76 %	1.79 %	6.40 %	11.6 %	4.1 %
Fisheries Research	1.07 %	.0 %	.0 %	.0 %	1.07 %	1.06 %	0.31%	0.27 %	.0 %	1.64 %	8.30 %	11.0 %	8.3 %
Fish Culture / Stocking	0.12 %	0.47 %	0.39 %	4.24 %	5.22 %	0.43 %	0.93 %	0.15 %	0.85 %	2.36 %	2.40 %	10.0 %	12.2 %
Minor Capital	.0 %	0.29 %	0.07 %	0.29 %	0.65 %	0.04 %	0.24 %	0.53 %	0.40 %	1.21 %	1.20 %	3.0 %	5.9 %
Total Allocations ($ 000's)	**845.5**	**627.3**	**675.5**	**778.9**	**2927.2**	**1346.4**	**919.9**	**1551.5**	**1193.3**	**5011.1**	**2726.6**	**10.7M**	**50.5M**

*** Project Descriptions**

Administration - For the licence program, includes licence production, distribution and accounting but does not include an additional 5% distribution fee for private licence issuers. For regular program includes all matters related to administration related to the provincial fisheries program, including employee benefits.

Inventory and Assess. - investigation of fish communities and their habitat.

Pop. and Habitat Mgt. - improvements to spawning areas, stream and lake rehabilitation, construction of fishways.

Enforcement - salary, equipment and operational costs for enforcement.

Public Service - public information, producing fishing brochures and maps, funding community fisheries involvement program and education programs.

Fisheries Research - funding research into problems facing fisheries managers.

Fish Culture / Stocking - all costs associated with the production of hatchery fish and stocking or transfer of hatchery and natural fish.

Minor Capital - For the licence program relates to storage facilities and office facilities for assessment units, culture stations and access point. For the regular program relates to major capital expansion of the fish culture system.

RESIDENT SPORT FISHING LICENCE PROJECTS 1989-1990

As a % of total allocated funds

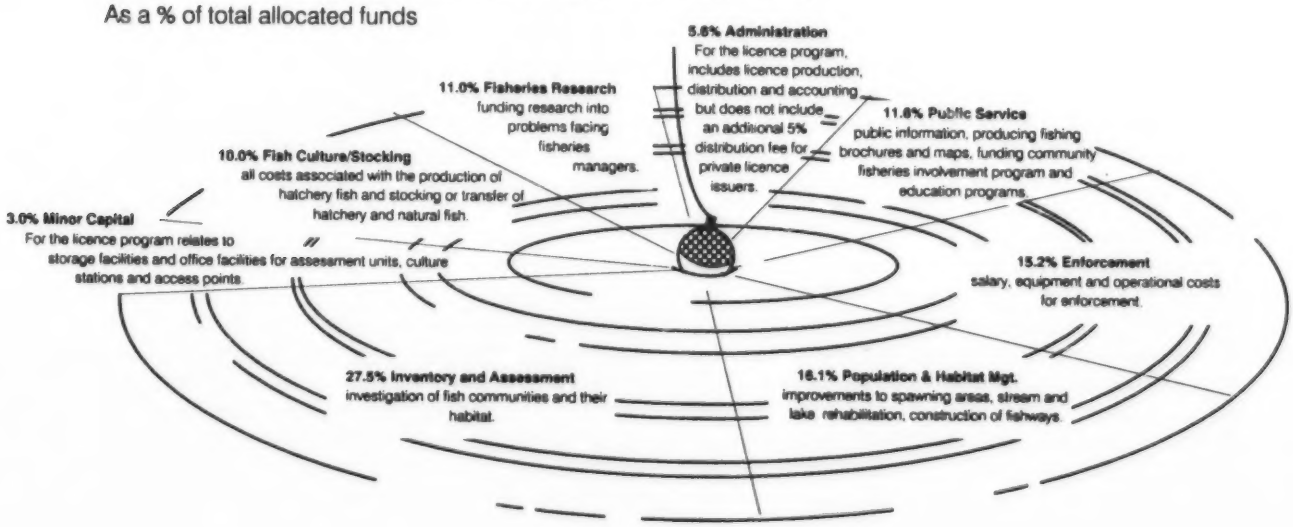

C. Recommendations to the Minister and Minister's Responses

1. Revision of Strategic Plan for Ontario Fisheries (SPOF II):

Several members of Council attended the September 1989 SPOF II Forum and reported back to the Council. Members felt that the participants all had a better understanding of the complexity of managing aquatic ecosystems. It was noted that some groups may have dominated a little too much. It was also noted that the SPOF II document was a strategy which addressed motherhood issues and as such it was difficult to disagree with. There was a concern that MNR facilitators, attempting to summarize the working group discussions, may have omitted or altered some of the comments made in the working groups sessions. Members suggested that non-MNR facilitators might be more appropriate. Finally, it was suggested that the preparation of the summary implementation plan should address all of the issues and that Cabinet should be presented with the ideal management strategy, not one which has been reduced out of fiscal considerations by staff from the various Ministries involved.

The Director of Fisheries Branch provided regular updates to the Council on the SPOF II process. Council noted that the press have not fully endorsed the new strategy or the approach and recommended that a concerted effort be made to discuss the document and its implications with the media.

The Council also recommended to the Minister that: In keeping with the mandate of the Council to provide the Minister with advice on policy matters the Council would be prepared to provide advice to the Minister on the recommendations contained in the SPOF II Cabinet Submission. Therefore, the Council requests of the Minister that it be given an opportunity to review, in a most confidential manner, the Cabinet Submission prior to it being presented to Cabinet.

Minister's Response:

"I appreciate the efforts that the members of the Council have made in the development of SPOF II through the forums held in September of 1989 and May of 1990. Those members who attended will realize that the development of SPOF II involves many different partners, and will include formal review by participants and all affected interest groups. This level of consultation is, in many ways, unprecedented in the Provincial Government, and the Council should be cognizant of the fact that the Government is committed to ensuring that the views of the public are considered in the Cabinet Submission. As the Submission relates to managing aquatic ecosystems as well as fisheries, it will be developed in co-operation with several of my Cabinet colleagues.

I hope you will understand that I am not in a position to share the Cabinet Submission with the Council. I would ask the Council, however, to review the Draft Strategic Plan and the summary of tactics from the May forum. The Council should provide me with comments on the focus of the strategy, as well as the priorities for implementation. I would request that particular attention be paid to the priority given to program policies and legislation relating to the Ministry of Natural Resources. Pending Cabinet approval, I would also like to assure the Council that I will take very seriously its advice on the proposed Ministry initiatives to implement an aquatic ecosystems management strategy."

2. Sunset Review:

The Council was advised that, as required by Management Board Guidelines, the Council's terms of reference were being reviewed prior to the beginning of a second term of office. This Sunset Review was performed by the Ministry and the recommendations were discussed with the Chairman of the Council.

To assist in this review, the members of the Council were asked for their opinions on the function of the Council. Their response was as follows:

The Council would welcome the opportunity to become more involved in the implementation of the recommendations arising from SPOF II. There is a concern however about whether this would result in an additional workload for the members. Members felt that the current workload was approaching the limit and that if they were to undertake the implementation of SPOF they would have to judge the additional level of time they could spend, if any.

The members agreed that there was one whole fisheries program, however they still felt the need to have access to information which would demonstrate clearly that the addition of the RSFL revenue was resulting in an expanded program. For this reason, members felt the need to view the regular fisheries program and the RSFL program on a separate basis as they feel the

purpose of the two programs is different and that they must continue to function as watchdogs and satisfy themselves that the licence dollars are being spent properly.

Members wanted to receive information on the regular program as this information is critical if they are to offer the Minister advice on the provincial fisheries program. Regular program information would also allow the Council to put the two programs in proper perspective.

Council members felt that the size of the Council should not be increased beyond 12. Members also felt that the current mix of client group representatives and members-at-large was appropriate and that representatives from other special interest groups need not be added. They felt that current members with membership in other organizations could adequately represent more than one interest group. Furthermore, the members of the Council should represent the fisheries resource, not their own particular interests. Members did not favour a rotation in client group representation as they felt that it would result in ups and downs in the level and quality of advice that the Minister receives on the provincial program.

A concern was expressed that members could serve only a maximum of two terms on the Council. It was felt that if an individual was performing well and wished to remain on the Council, or if the client group wished their representative to continue on the Council, the Minister should give consideration to additional terms. Members should not be forced to leave after a specified period of time nor conversely should members be allowed to sit on the Council for any specific term should their performance be inadequate.

Members felt that in the future, they would like more opportunity to meet with the Minister and that these meetings should be on a personal basis, without a large number of MNR or Minister's staff present.

Minister's Response

"As the Council is aware, I submitted a sunset review of the Council's activities and terms of reference to Cabinet. I am pleased to report that the Council has been reinstated for a further term of five years, and that the seventh term of reference has been formally adopted. The latter specifies that the Council may initiate discussions and advise the Minster on matters that have not specifically been referred to it.

I believe that the Council has done a very thorough job of addressing the tasks which my predecessor assigned to it in its first year. At this time, however, I would like to provide the Council with an indication of the type of advice which I would like to receive in the coming months. In order to make decisions on the management of the Provincial fisheries resource, I recommend that the Council move beyond the limited focus of the resident licence program.

In the future, I will ask the Council to review policy and program initiatives. In addition, I will be seeking a review of the existing fisheries program at a much broader level.

I appreciate the Council's interest in the implementation of SPOF II, and would like it to advise me on the implementation priorities and the direction which it projects for the program as a result of SPOF II. I recognize that the workload of the Council must be reasonable. To this end, I propose that the Council focuses on the direction of the fisheries program rather than on individual project details.

In order to facilitate this new approach, I propose that Regional presentations be made on a regular basis to the Council. These would deal with the fisheries program which is being delivered in the Region. Also, they would make no distinction between licence programs and regular programs. The presentations would be made by Regional staff and would centre on the achievements of their Regional fisheries program, as well as any problems which they may have encountered. The program's future direction for the short and long term would be identified. The advantage of this overview presentation is that it allows the Council to ask questions on program direction and provincial fisheries policy of the actual managers of the resource. For their part, managers would have the opportunity to advise the Council if the increased revenue received as a result of the Resident Sport Fishing Licence has allowed for an expanded and more balanced fisheries program.

I have asked the Northeastern Region to make such a presentation to the Council at the July meeting, and would welcome the comments of the council on the procedure. The Council should also provide me with comments on the fisheries program direction in the Northeastern Region.

In addition to the presentations, the Council will receive, in the future, year-end expenditure information on the provincial fisheries program. This will be presented in the same format as is used by the Council to present expenditure information in its Annual Reports. I will also be forwarding to the Council the annual guidelines which the fisheries program follows to establish program priorities, and will use the Council's comments on both the expenditure summaries and the guidelines to assist me in setting the future direction for the fisheries program. The latter will be crucial to the successful implementation of the revised Strategic Plan for Ontario Fisheries.

I believe that it is important that the Council's membership represent, over time, a cross-section of the beneficiaries of the fisheries resource. This representation is particularly important in the expanded role which I see for the Council. While I am not suggesting additional guaranteed representation, I do wish to ensure that beneficiaries other than anglers are represented on a Council which advises me on the Provincial Fisheries Program.

With respect to reappointments, Management Board Guidelines state that no member can be appointed for more than two terms. This is a policy which governs all Provincial agencies, boards and commissions. I do agree, however, that if a member is not performing adequately, that member should be asked to resign.

I would welcome the opportunity to meet with the Council on a more personal basis. If the session is expected to be a working session, however, I would require staff to be present so that I can have them address any concerns which may be raised during discussions."

3. Role of Client Group Representatives:

Council recommended to the Minister that members of client groups (OFAH, OFPA and NOTO) should have the option of dealing directly or indirectly with the Council. The Council suggested that the original recommendation of the Minister (the client group representative be spokesmen for their organization and provide liaison between the Council and their organization), penalizes the members of the client group in regard to contact with the Council.

Minister's Response:

"I wish to reiterate the words of my predecessor, Mr. Vincent Kerrio, on the role of the client group representatives: "I would also suggest that the representatives from the client groups accept their role as being representatives for their organizations, including federated clubs. While those federated clubs may be offered a choice of dealing with the Chairman, I would prefer that the client group representative be the spokesman and provide liaison between the Council and the respective club."

I do not feel that members of associated clubs are being penalized, nor should the public believe that client groups who are guaranteed representation on the Council are being given preferential treatment. The Council may wish to discuss, in light of the previous discussion, whether or not any group should be given guaranteed representation on the Council."

4. Ministry's Approach to Habitat Protection:

Representatives of MNR,s Eastern Region made a presentation to the Council on their Regional fisheries program. The Council was particularly impressed with the strong position the Region has taken on habitat protection. The Council commended the Region for their aggressive efforts in promoting habitat protection through workshops, slide presentations, notices and enforcement of the *Fisheries Act*.

From these discussions the Council recommended the use of permits for shoreline work. Specifically, the Council recommended that the permits for shoreline work should be of a size and function similar to building permits. In order to inform the public that the work has been approved these shoreline permits should be clearly visible and posted in a conspicuous location on the site. The permits would also act as a promotion of the requirement to obtain the necessary approvals before undertaking work and finally the permits may help to reduce the work load of officers who are called upon to investigate violations under the *Fisheries Act*.

As a result of the Eastern Region presentation, Council also recommended that all regions consider the habitat initiatives undertaken by Eastern Region when they review their own situation. It is requested that Regions advise the Council as to what initiatives they are currently undertaking or are prepared to adopt.

Furthermore, as a result of a general lack of awareness on the part of the judiciary and the public, the Council recommended that other Regions and Districts place a high priority on making the public aware of the importance of fish habitat.

The Council recommended that the Ministry implement personnel training programs which instruct staff on how to proceed with the investigation of habitat violations and laying of charges to ensure stop-action orders and court cases are successfully handled. This approach should serve to reduce and/or eliminate the need to remove unauthorized developments and harmful alterations to habitat.

Minister's Response:

"I am pleased that the Council agrees with the approach that the Eastern Region is taking with respect to fisheries habitat. The Council may be aware that the Ministry is adopting a tougher stance in its effort to protect fish habitats in all Regions. Recognizing that fish habitats are important in sustaining healthy fish communities, the Ministry will make every reasonable effort to protect them from being damaged. The Ministries of Natural Resources and the Environment have signed a Memorandum of Intent with the Federal Government to adopt a "no net loss" approach or, where appropriate, to ensure a "net gain" of fish habitat when reviewing undertakings that could potentially harm or destroy fish habitat. Some of the initiatives to protect fish habitat more effectively include:

1) The introduction of an interim referral process to review projects that may harmfully alter fish habitat. This process requires that all projects on or near water be reviewed to ensure "no net loss" of fish habitat. This can be ensured by requiring mitigation of harmful effects to fish habitat, or by requiring replacement or compensation for the loss of habitat. This process also requires the proponent to seek authorization from the Department of Fisheries and Oceans to proceed with any harmful alteration of fish habitat pursuant to Section 35(2) of the *Fisheries Act*.

2) Workshops to train staff in the use of the interim referral process and on the application of the *Fisheries Act* to protect fish habitat. During 1989/90, the Ministry trained over 700 staff members from many disciplines within the Ministry on the importance of fish habitats and on how better to protect them.

3) Communication of policy and the importance of fish habitat through workshops, meetings and discussions with developers, associations and other government agencies involved in activities that may have an impact on fish habitat.

4) The development of guidelines to protect fish habitat from the adverse impacts of waterpower projects. These guidelines would be used to assist field staff in reviewing proposals for waterpower undertakings.

The suggestion regarding the use of a placard in association with shoreline permits has merit. This is a current practice in some Districts. I have asked staff to consider the expansion of this practice throughout the province. I will also advise officials of Parks Canada of your recommendation so that they may consider its application to federal lands, such as the shoreline along the Trent-Severn and Rideau waterways.

The Council may be interested to know of other initiatives that the Ministry has taken in an effort to protect fish habitat. The following are some examples of Regional initiatives:

1) The Southwestern Region is holding a training session on increased habitat protection for conservation authorities staff in the Region so that authority staff can be more aware of fisheries concerns and of the methods used to protect fish habitat.

2) The Algonquin Region has developed guidelines to protect fish habitat from shoreland alterations. These guidelines will assist field staff in ensuring "no net loss" of fish habitat from undertakings such as dredging, filling, and weed control that occur on shorelands. The Region has also held workshops to inform the local construction industry, real estate developers and cottage/camp owners of the value of fish habitats and the need to protect them.

3) The four northern Regions have recommended to their field staff and the forest industry that Ministry of Natural Resources guidelines be applied to protect fish habitat from timber operations, as well as from water crossings for access roads.

4) The Northeastern and Northern Regions, in conjunction with waterpower proponents, developed some of the Ministry's first initiatives to protect fish habitat from waterpower projects. These early endeavours have now been incorporated into the Provincial Waterpower Guidelines.

5) The Eastern Region has developed guidelines to assist field staff in protecting fish habitat from aquatic weed control. This Region held a two-day workshop in June to enhance the ability of Ministry staff to act as Crown witnesses and gather evidence for successful prosecutions under the *Fisheries Act*. Similar training is planned for the other Regions in 1990/91.

6) The Sault Ste. Marie District in the Northeastern Region developed a new approach to protecting the whitefish populations in Whitefish Bay from an aggregate extraction proposal. This protective approach will be applied to other aggregate extraction projects in the Province."

5. Licence Fees Increases:

Members of the Council were upset that the news release accompanying the announcement of the 1990 fee increases suggested that the Council had made recommendation for all these increases, when in fact, the Council reviewed only angling licences and did not review baitfish, commercial fish licences etc. The Council also felt that the Ministry is inconsistent in its acknowledgement of advice. Council felt the Ministry had used the Council's recommendations to its benefit on this occasion while on other occasions the Ministry has not identified that the Council, or other organizations, have offered dissenting opinions.

The Council reviewed their original proposed fees schedule for 1991 and made the following recommendations:

A 4-day licence should be established for Canadian residents (other than Ontario) and it should be offered at twice the price of the 4-day Ontario resident licence.

Council recommended that the Ministry improve and expand its consultation prior to increasing fees to ensure the interests of the public and the client groups are adequately considered.

Council also recommended no further increases in fishing fees unless there is a significant increase in the fisheries budget. Council felt, in consideration of the direct and indirect contribution to the provincial economy which anglers presently make, the government should show a commitment to increasing the base budget at a rate beyond inflation prior to increasing angler fees and furthermore, annual angler fee increases should be at the rate of inflation.

Minister's Response:

"Ministry staff were sensitive to Council's position and the news release was reviewed by the Chairman of the Council to ensure that it was appropriate. It should also be noted that the news release stated that "the sport fishing licence increases are in agreement with recommendations made by the Ontario Fisheries Advisory Council". Such specific wording was necessary because the Council only offered opinions on sport fishing licences. It is regrettable if reports in the media have stated or implied something different. I am advised by my staff that it is not possible to develop a 4-day licence for Canadians in time for the 1991 season. I have asked them, however, to consider this option for 1992. In the meantime, Canadian residents have the option to purchase the same 4-day non-resident licence which is a less expensive alternative to the seasonal licence.

I recognize the importance of consultation and assure the Council that interest groups will be advised as soon as possible of proposed increases for licence fees in the future.

Neither the Government nor the Ministry can guarantee that any budget, including the fisheries budget, will increase at a particular rate. The commitment which the Government made, and still adheres to, is to return the revenue from the resident sport fishing licences to the Provincial Fisheries Program."

6. Zebra Mussels:

Council expressed its concern about the low level of funding and personnel being directed at research on, and control of, this issue and recommended that the Minister approach the Premier to ensure that this issue is being raised with federal counterparts and that both levels of government become more heavily involved in the management of this issue. The Council also recommended to the Minister that the province adopt the resolution of the American Fisheries Society respecting the mandatory treatment of ballast water and that appropriate changes to regulations be enacted.

Minister's Response:

"I agree with the Council that the two levels of government must be actively involved in the management of this issue. While I cannot speak for the Federal Government, I can assure the Council that the Provincial Government is developing detailed action plans which will address the many concerns which have been expressed, and I have written to my federal counterparts, emphasizing the need for concerted action. While we have no expectation that we can completely eradicate the zebra mussel it is my hope that our combined management efforts will reduce the rate of the spread of the mussels and lessen their impact in areas where they are well established. The treatment of ballast water is a Federal matter, and we will continue to emphasize to the Federal Government the need to eliminate the threat of another ecological disaster in Ontario."

7. Royalities on the Landings of Commercial Fishermen:

The Council felt that given the length of time that has passed since a royalty was first proposed, the Minister should proceed as soon as possible to make the necessary amendments to the *Game and Fish Act*. The Council also suggested that, if necessary, the Minister remove the contentious items from the Bill to Amend the *Game and Fish Act* and proceed with those items which will win wide support within the Legislature.

Minister's Response:

"I recognize that several of the proposed amendments to the *Game and Fish Act* are non-contentious and have wide-spread public support. Therefore it would seem advisable to proceed with only those non-contentious amendments. Under our parliamentary procedures, however, the introduction of a bill to amend an Act opens up the entire Act to debate in the Legislature, not just those sections which are proposed for amendment. An additional consideration is that the busy legislative schedule will not permit the Game and Fish Act, or most Acts for that matter, to be amended on a regular basis. I will not, therefore, be proceeding to introduce a Bill to Amend the *Game and Fish Act* at this time.

The Council should be aware, however, that I am pursuing other options in the hopes that the recommended changes can be implemented in the interim, without requiring amendments to the Act."

8. Lake Trout Rehabilitation in the Great Lakes:

The Council discussed the Ministry's proposed lake trout rehabilitation report. Council raised concern over the impact this strategy would have on the inland stocking program for lake trout i.e. would it divert hatchery fish from inland lakes to the Great Lakes. The Council was also concerned with the proposed size of the refugia which would be used to protect the lake trout stocks. The Council recommended that interest groups be told of the implications of the strategy when the report is first discussed with them.

The Council endorsed the goal of the lake trout rehabilitation strategy; 'To establish or restore lake trout populations in Ontario waters of the Great lakes such that sustainable harvests are maintained by natural reproduction and which provide edible fish and high-valued fishing opportunities'.

9. Youth Fisheries Education Program:

The Council's representative on the Youth Fisheries Education Program (YFEP) Steering Committee reported that the MNR Coordinator had done an excellent job on the initiative and that MNR should be proud of the product. The field testing of the program was under way and the program would be fully available to the schools in the fall of 1990. The representative expressed concern that the Ministry policy of requiring teachers to attend a two-day training course on the material may limit the acceptance of the program into the schools. The representative felt that the manual was so well written that it could be easily understood by teachers without requiring them to attend a mandatory workshop. He noted that Project Wild currently requires a mandatory workshop and as a result, fewer than 10% of the eligible teachers have been trained over the program's first five years.

The Council therefore recommended to MNR: That MNR recommend to the Ministry of Education that the Youth Education package be included in the science/ geography program as an optional component.

That the YFEP Steering Committee be reconvened to resolve the issue of implementation of the program into the classrooms. The Council is concerned that the appropriate individuals on each school board should be provided with the manual immediately, and without the need for a mandatory workshop. This would ensure that program, and its associated principles, was implemented expeditiously to the greatest number of students.

Minister's Response:

"I agree with the Council that the Fisheries Reaching Youth (FRY) Manuals should be brought to the attention of the Ministry of Education. I will be writing to the Honourable Sean Conway, Minister of Education, and advising him that the FRY material meets curriculum guidelines, that it has been prepared with assistance from practising educators, and that, in our view, it would be a useful additional resource for teachers to augment the science and geography program.

I also agree with the Council regarding the importance of getting this material into the classrooms as expeditiously as possible. I have asked my communications staff to consider Council's proposal and to advise me as to the impact on other educational initiatives of selecting optional over mandatory workshops to train the teachers."

10. Lamprey Program:

The Council was informed that Great Lakes Fisheries Commission (GLFC) has received full funding for the lamprey program in 1990 but that the US State Department was unlikely to maintain that level of funding in 1991. Should the American government reduce the level of funding to GLFC then the treaty conditions would require the Canadian government to correspondingly reduce its funding to the Commission. The Council felt that the Director of Fisheries Branch, as the MNR representative on the GLFC, continue to press the US representatives for maintaining the level of funding for the lamprey program. The GLFC itself has identified the need for increased level of funding for the future and they have discussed various revenue generation options, such as a print and stamp program. The Council recommended to the Director of Fisheries Branch that he request GLFC talk to client groups about the potential effects revenue generation programs might have on government and non-government agencies, particulary the print and stamp proposal. The Council was also informed that the Commission was likely to appoint public advisors to it so that it might receive advice on program and policy matters.

Council requested that the Director of Fisheries Branch, as a Commissioner on the Great Lakes Fisheries Commission, present its views to the Commission. No response was solicited from the Minister.

11. Commercial Fish Review:

The Council was informed that a review of the commercial fishery was being undertaken by Mr. Jack Riddell, Parliamentary Assistant. The Council offered to review Mr. Riddell's report prior to submission to the Minister.

Minister's Response:

"It has always been my intention to seek the Council's views on Mr. Riddell's report. I will be pleased to provide the report to the Council when I have received it."

D. Public Contact with OFAC

A significant number of letters to the Council, both from residents of Ontario and the United States, continue to involve topics outside the advertised mandate of the Council. These address specific topics such as charges for camping on Crown land, or problems in specific lakes or areas of the province. Such correspondence must be passed on to the appropriate office of the Ministry for consideration and reply.

In this fiscal year, a variety of other topics were brought to the attention of the Council by the public. These included: forage base in the Great Lakes, use of RSFL revenue in stocking, effect of winter angling on availability of trout in summer, ballast water and control of introduction of foreign species, policy on angling licences, zebra mussels, incidental catch of salmonids in the commercial fishery, release of Atlantic salmon in Ontario, SPOF II, slot size management, and the need for preservation of the fishery to take precedence over those of tourism. All correspondents writing on subjects within our mandate are replied to directly and their letters are sent to all members of council. Members of Council then decide on which subjects (arising in this way) are to be placed on the agenda for the next meeting.

E. Summary

This third report of the Council represents a year of great involvement, with others, in the review of the revision of the original SPOF concept in a document entitled SPOF II. It is of interest that the Minister indicated that the level of consultation is unprecedented in the Provincial Government. The opportunity for concerned and informed citizens to participate in the governmental decision-making process is expanding and this council is an example of the way citizens can participate.

An important consideration in this period is the stress being placed on fish habitat as expressed by the government in the promotion of a policy of no net loss. Fisheries resources can be protected only within the broader framework of the protection of the aquatic habitat for all its benefits.

An interesting point arose in this fiscal year regarding the Council's examination of the utilization of the RSFL revenue in the management of the fishery resources. The Minister wished the Council to move beyond the limited focus of the RSFL program to the review of one overall program. She advised that future presentations to Council by field personnel would make no distinction between projects supported by RSFL funds and those supported by the 'base budget'. The Council replied that it was prepared to move in that direction to any degree which did not interfere with a responsibility the Council felt it had to the licence buyers. The Council felt that information supplied it must remain in some format that would allow Council to feel assured that the additional revenue raised by RSFL did, in fact, result in an expanded fisheries program.

The Council is quick to respond to shortcomings in its own recommendations. Correspondence from the public indicated a problem concerning a licence for Canadian residents in other provinces. The Council quickly recommended an additional licence category to correct the problem.

The OFAC has taken an active part in the development by MNR of a proposed educational program which would assist teachers to use the subject of the aquatic environment and fishes in the science curriculum of primary and secondary schools. Teachers-members of OFAC are instrumental in advising Council in regard to appropriate recommendations to the Minister on content and implementation of the program.

CONSEIL CONSULTATIF DE L'ONTARIO SUR LES PÊCHES

RAPPORT ANNUEL

POUR L'EXERCICE FINANCIER AYANT
PRIS FIN LE 31 MARS 19[illegible]

CONSEIL CONSULTATIF DE L'ONTARIO SUR LES PÊCHES
RAPPORT ANNUEL
POUR L'EXERCICE FINANCIER ALLANT DU
1er AVRIL 1989 AU 31 MARS 1990

NOTE EXPLICATIVE

Le présent rapport est présenté par le Conseil consultatif de l'Ontario sur les pêches au nouveau ministre des Richesses naturelles, l'honorable Bud Wildman.

Le rapport couvre l'exercice financier 1989-1990 pendant lequel Mme Lyn McLeod occupait ce poste. Les recommandations du Conseil ont été adressées à Mme McLeod et les réponses qui figurent dans le rapport ont été préparées par la ministre. C'est pourquoi on trouve dans le rapport des références à «la ministre».

Le Conseil souhaite la bienvenue à M. Wildman dans ses fonctions de ministre et sera heureux de lui prêter son concours.

© 1991, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

Imprimé en Ontario, Canada

On peut obtenir gratuitement un exemplaire du présent rapport en écrivant à l'adresse ci-dessous. Les personnes qui désirent obtenir plusieurs exemplaires devront payer 2 $ la copie.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le :

Ministère des Richesses naturelles
Centre d'information
99, rue Wellesley ouest
Édifice Whitney, bureau 1640
Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1W3

Tel. :(416) 965-7883

4210
(7.0 k, 91 02 28)
ISSN 0840-7495

Imprimé sur du papier recyclé

Ontario

Ontario Fisheries Advisory Council

Conseil consultatif de l'Ontario sur les pêches

Dr. E.J. Crossman, Chairman
The Royal Ontario Museum
Department of Ichthyology and Herpetology
100 Queen's Park Crescent
Toronto, Ontario
M5S 2C8

Le 29 janvier 1991

L'honorable C.J. Wildman
Ministre des Richesses naturelles
Édifice Whitney
Queen's Park
Toronto (Ontario)
M7A 1W3

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le troisième rapport annuel du Conseil consultatif de l'Ontario sur les pêches, pour l'exercice commençant le 1er avril 1989 et se terminant le 31 mars 1990.

Ce rapport comprend les résultats du Réexamen du mandat effectué par le Conseil.

Le rapport traite aussi du format d'inscription qui s'applique à un seul programme complet sur les pêches. Les membres du Conseil veulent être assurés que les recettes additionnelles générées par le PPSR permettront d'étendre le programme sur les pêches.

Le Conseil attendra avec impatience vos recommandations et se fera un plaisir de vous aider dans le cadre de son mandat à titre de comité consultatif pour les citoyens.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mon profond respect.

Le président,

E.J. Crossman

Dr E.J. Crossman
Conseil consultatif de
l'Ontario sur les pêches

CONSEIL CONSULTATIF DE L'ONTARIO SUR LES PÊCHES

RAPPORT ANNUEL

POUR L'EXERCICE FINANCIER ALLANT DU
1er AVRIL 1989 AU 31 MARS 1990

TABLE DES MATIÈRES

A. INTRODUCTION

1. Permis de pêche sportive de résident (PPSR) 1
2. Le Conseil 1
3. Mandat du Conseil 1
4. Réunions 1

B. PRINCIPAUX SUJETS TRAITÉS

1. Recettes provenant des PPSR 2
2. Utilisation des recettes de la vente des PPSR 2
3. Examen des projets financés par les PPSR 2

C. RECOMMANDATIONS PRÉSENTÉES À LA MINISTRE ET RÉPONSES DE CELLE-CI

1. Révision du Plan d'aménagement des pêches de l'Ontario (PAPO II) 4
2. Réexamen du mandat 4
3. Rôle des représentants des groupes clients 6
4. Approche du ministère en matière de protection de l'habitat 6
5. Hausses des droits de permis 8
6. Moules Zébrées 9
7. Redevances sur les prises de pêche commerciale 9
8. Remise en valeur du touladi dans les Grands Lacs 9
9. Programme d'éducation scolaire sur les pêches 10
10. Programme de lutte contre la lamproie 10
11. Étude de la pêche commerciale 10

D. RAPPORTS ENTRE LE PUBLIC ET LE CCOP 11

E. RÉSUMÉ 11

A. Introduction

1. Permis de pêche sportive de résident

Le permis de pêche sportive de résident (PPSR) a été introduit en Ontario en janvier 1987. Tous les Ontariens âgés de 18 à 64 ans doivent depuis détenir un permis pour pêcher, à l'exception des Indiens inscrits qui pêchent sur leurs réserves ou dans des zones visées par un traité, des personnes âgées et des personnes atteintes d'un handicap moteur ou intellectuel qui ont besoin de l'aide d'une personne ou d'un dispositif spécial. Ce permis a été lancé après une vaste consultation publique qui avait révélé que le public et les principaux groupes clients étaient en faveur d'un tel permis. L'appui du public se fondait sur les déclarations du ministre des Richesses naturelles selon lesquelles les recettes provenant de la vente du permis serviraient exclusivement à développer le programme provincial sur les pêches. Pour satisfaire à ces conditions, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à consacrer les recettes susmentionnées à l'élargissement du programme sur les pêches et le ministre des Richesses naturelles a promis de créer un conseil consultatif public chargé de le conseiller sur les dépenses à faire pour le programme sur les pêches et de veiller à ce que ce programme soit développé comme il convient.

2. Le Conseil

Le Conseil consultatif de l'Ontario sur les pêches a été créé par un décret en date du 25 juin 1987. Il se compose de 12 membres choisis par le ministre de façon à représenter les utilisateurs des ressources halieutiques de l'Ontario. Ces personnes sont choisies en fonction de l'intérêt qu'elles manifestent pour les ressources halieutiques de la province et, dans certains cas, pour le maintien des avantages économiques d'un solide secteur des pêches. Le Conseil est présidé par le D' E.J. Crossman, du Service d'ichtyologie et d'herpétologie du Musée royal de l'Ontario. Sa vice présidente est M^me^ Kristine Carter, de London. Les associations sont représentées par M. Don MacLachlan, de Wawa, pour la Northern Ontario Tourist Outfitters Association, M. Rick Morgan, de Lakefield, pour l'Ontario Federation of Anglers and Hunters, et M. George Purvis, de Gore Bay, pour l'Ontario Fish Producers' Association. Les membres indépendants du Conseil sont M^me^ Alma Adams, de Mac Diarmid, M. Lorne Allard, de Thunder Bay, M. Pat DiCiocco, de Niagara Falls, M. Fred Geberdt, d'Owen Sound, M. Steve Green, de Kenora, M. Marcel Harvey, d'Elliot Lake, et M. Tom Henderson, d'Englehart. Le mandat de M^me^ Adams et de M. Geberdt a expiré en juin 1989.

3. Mandat du Conseil

Le mandat du Conseil est le suivant :

1) Conseiller le ministre sur les dépenses relatives au programme de gestion des pêches de l'Ontario.

2) Évaluer les programmes actuels de gestion des pêches administrés par le ministère et recommander des améliorations.

3) Examiner les principaux projets et politiques provinciales relatifs aux pêches avant leur adoption.

4) Effectuer des études et fournir des conseils sur des sources nouvelles ou possibles de recettes dans le cadre du programme sur les pêches.

5) Faire des recommandations au ministre sur les questions adressées au Conseil.

6) Préparer des rapports ou communiquer des renseignements à l'intention des pêcheurs à la ligne, après leur approbation par le ministre.

7) Le Conseil peut entreprendre des discussions et conseiller le ministre sur des questions qu'on ne lui a pas expressément confiées.

4. Réunions

Le Conseil doit se réunir en séance plénière au moins deux fois et au plus quatre fois par an. Afin de favoriser une meilleure connaissance de la gestion des pêches dans la province, le Conseil s'est réuni dans diverses régions de l'Ontario. Au cours de sa troisième année, qui s'est terminée le 31 mars 1990, le Conseil a tenu des réunions dans les régions du Sud-Ouest et de l'Est de l'Ontario.

Les membres du Conseil ont droit, pour les journées qu'ils passent en réunion, à une indemnité journalière dont le barème est le suivant : 165 $ pour le président, 137,50 $ pour la vice-présidente et 110 $ pour les membres. Les membres peuvent également se faire rembourser les frais de voyage et autres dépenses justifiées engagés dans l'exercice de leurs fonctions. La coordination et les activités du Conseil, ainsi que la production de son rapport annuel, ont coûté 73 400 $ au programme de permis de pêche sportive de résident pendant l'exercice financier 1989-1990. Cette somme comprend la rémunération versée au secrétaire du Conseil pour le temps qu'il a consacré au Conseil.

1. RECETTES PROVENANT DES PPSR

Le Conseil a été informé qu'au 31 mars 1990, le montant total des recettes provenant de la vente des permis de pêche sportive de résident (de novembre 1986 à mars 1990) s'élevait à 30,3 millions de dollars, dont 9,8 millions de dollars au cours de l'exercice financier 1989-1990. Ces recettes représentent les sommes remises au ministère des Richesses naturelles par les délivreurs de permis et ne comprennent pas les 5 pour 100 qu'ils conservent à titre de droits de délivrance. Les recettes proviennent des ventes suivantes.

	Ventes effectuées dans le Nord de l'Ontario	Ventes effectuées dans le Sud de l'Ontario	Total
Permis saisonnier			
Permis de 1987	214 085	753 551	967 636
Permis de 1988	202 486	761 877	964 363
Permis de 1989	227 884	758 677	986 561
Permis de 1990	47 284	104 042	151 326
Permis de 4 jours			
Permis de 1987	10 184	36 544	46 728
Permis de 1988	9 385	35 119	44 504
Permis de 1989	10 067	35 054	45 121
Permis de 1990	228	465	683

2. UTILISATION DES RECETTES PROVENANT DE LA VENTE DES PPSR

Les crédits au titre du programme de PPSR ont été affectés comme suit pour l'exercice financier 1989-1990.

Bureau principal	2 726 600 $
Région du Nord-Ouest	845 500 $
Région du Centre-Nord	627 300 $
Région du Nord	675 500 $
Région du Nord-Est	778 900 $
Région d'Algonquin	1 346 400 $
Région de l'Est	919 900 $
Région du Centre	1 551 500 $
Région du Sud-Ouest	1 193 300 $
Total	10 664 900 $

Ces crédits ont servi à financer 500 projets dans toutes les régions de la province; le Tableau 1 donne les catégories de projets et les montants qui leur ont été alloués.

3. EXAMEN DES PROJETS FINANCÉS PAR LES PPSR

Le Conseil reconnaît qu'en raison de la modification des priorités, les projets financés dans le cadre du programme ordinaire pourraient devoir être financés dans le cadre du programme de permis. Au niveau opérationnel, il reconnaît également la nécessité de pouvoir utiliser le budget de base et les recettes provenant de la vente des PPSR de la façon la plus efficace et la plus productive possible. Cependant, le Conseil estime qu'il a besoin de plus de renseignements sur les nouvelles priorités et initiatives du programme ordinaire qui entraîneront le transfert des projets moins importants dans le programme de permis. Les membres du Conseil estiment qu'il serait bon de leur faire parvenir une description d'une page des nouvelles initiatives mises sur pied grâce aux fonds provenant du programme ordinaire et du programme de permis en même temps que la description détaillée qu'ils reçoivent pour les projets visés par le programme de permis.

Le Conseil demande davantage de précisions sur l'incidence qu'ont les fonds provenant de la vente des permis de pêche sportive de résident sur la pêche récréative. De plus, le Conseil estime que la ministre devrait considérer le programme de permis de pêche sportive de résident comme visant à accroître les prises des pêcheurs à la ligne et à offrir davantage de possibilités de pêche de qualité (le représentant de l'Ontario Fish Producers' Association n'était pas de cet avis).

RÉPONSE DE LA MINISTRE

«J'estime que le PAPO II a prouvé que les pêches ne peuvent être gérées en vase clos et que, pour des raisons d'efficacité, il faut utiliser une approche holistique centrée sur l'écosystème. Ce concept s'applique également à la gestion de la pêche sportive, commerciale et autre. Les pêches doivent être gérées de façon équilibrée. À l'avenir, je demanderai au personnel du ministère de considérer le programme ordinaire et le programme du permis de pêche sportive de résident comme une seule et même entité; la distinction artificielle entre ces deux programmes ne peut être maintenue. Il importe que le public prenne connaissance du travail accompli avec l'ensemble du budget des pêches, pas seulement avec les 20 à 25 pour 100 provenant de la vente des permis et qui ont tant retenu l'attention au cours des dernières années.»

PERMIS DE PÊCHE SPORTIVE DE RÉSIDENT ET BUDGET DES PÊCHES POUR L'EXERCICE 1989-1990

Type de projet *	NO	CN	N	NE	Total Nord	AL	E	C	SO	Total Sud	Bureau Central	Total pour la prov.	Budget total des pêches (prog. ordin. et permis)
Administration	0,42 %	0,35 %	0,42 %	0,05 %	1,24 %	0,22 %	0,60 %	0,87 %	0,45 %	2,14 %	2,18 %	5,6 %	20,0 %
Inventaire et évaluation	2.12 %	1,42 %	2,44 %	2,41 %	8,39 %	5,29 %	3,58 %	5,35 %	4,79 %	19,01 %	0,08 %	27,5 %	23,0 %
Gestion des populations et de l'habitat	1,70 %	0,70 %	1,52 %	2,22 %	6,14 %	0,60 %	0,70 %	4,01 %	2,81 %	8,12 %	1,89 %	16,1 %	7,0 %
Application	0,98 %	1,99 %	0,39 %	2,52 %	5,88 %	0,81 %	2,35 %	2,11 %	1,68 %	6,95 %	2,34 %	15,2 %	19,5 %
Services au public	1,74 %	0,27 %	0,73 %	0,68 %	3,42 %	0,20 %	0,27 %	0,56 %	0,76 %	1,79 %	6,40 %	11,6 %	4,1 %
Recherche sur les pêches	1,07 %	,0 %	,0 %	,0 %	1,07 %	1,06 %	0,31 %	0,27 %	,0 %	1,64 %	8,30 %	11,0 %	8,3 %
Pisciculture / Empoissonnement	0,12 %	0,47 %	0,39 %	4,24 %	5,22 %	0,43 %	0,93 %	0,15 %	0,85 %	2,36 %	2,40 %	10,0 %	12,2 %
Immobilisations mineures	,0 %	0,29 %	0,07 %	0,29 %	0,65 %	0,04 %	0,24%	0,53 %	0,40 %	1,21 %	1,20 %	3,0 %	5,9 %
Crédits totaux (en milliers de dollars)	845,5	827,3	675,5	776,9	2927,2	1346,4	919,9	1551,5	1193,3	5011,1	2726,8	18,7M	58,5M

***Description des projets :**

Administration	- Pour le programme de permis, comprend la production, la distribution et la comptabilisation des permis, à l'exclusion du droit de distribution supplémentaire de 5 pour 100 versé aux délivreurs privés de permis. Pour le programme ordinaire, comprend tous les aspects de l'administration du programme provincial sur les pêches, y compris les avantages sociaux des employés.
Inventaire et évaluation	- Étude des populations de poissons et de leur habitat.
Gestion des populations et de l'habitat	- Amélioration des frayères, remise en valeur des lacs et des cours d'eau, construction de passes migratoires.
Application	- Salaires, équipement et frais de fonctionnement attribuables à l'application des programmes.
Services au public	- Information du public, brochures et cartes sur la pêche, financement du Programme de participation communautaire à la gestion des pêches et des programmes d'éducation.
Recherche sur les pêches	- Financement de travaux de recherche sur les problèmes auxquels les gestionnaires des pêches ont à faire face.
Pisciculture/ Empoissonnement	- Toutes les dépenses afférentes à la production de poissons d'élevage et empoissonnement ou transfert de poissons d'élevage ou de poissons sauvages.
Immobilisations mineures	- Pour le programme de permis, comprend les locaux d'entreposage et les bureaux affectés aux unités d'évaluation, aux stations piscicoles et aux points d'accès. Pour le programme ordinaire, désigne les grands projets d'agrandissement du système piscicole.

PROJETS DU PERMIS DE PÊCHE SPORTIVE DE RÉSIDENT EN 1989-1990

En pourcentage des sommes totales allouées

C. Recommandations présentées à la réunion de février

1. Révision du Plan d'aménagement des pêches de l'Ontario (PAPO II)

Plusieurs membres ont assisté, en septembre 1989, au forum sur le PAPO II et en ont fait le compte rendu au reste du Conseil. Ils estiment que tous les participants ont pu approfondir leur connaissance de la gestion des écosystèmes aquatiques. Ils ont noté que certains groupes ont un peu trop imposé leur point de vue. Ils ont également noté que le PAPO II abordait des questions inattaquables avec lesquelles il était difficile d'être en désaccord. Certains ont déclaré qu'en essayant de résumer les discussions des groupes de travail, les animateurs du MRN auraient omis ou modifié certains commentaires formulés lors des séances de travail. Selon ces mêmes personnes, il serait sans doute préférable de choisir des animateurs qui ne travaillent pas pour le MRN. Enfin, on recommande que le résumé du plan de mise en oeuvre traite de toutes les questions soulevées et que l'on présente au Conseil des ministres une stratégie idéale de gestion et non une initiative de second ordre résultant des préoccupations financières du personnel des divers ministères concernés.

Le directeur des pêches a régulièrement tenu le Conseil au courant des développements dans le processus d'élaboration du PAPO II. Le Conseil note que la presse n'a pas appuyé entièrement la nouvelle stratégie, ni l'approche adoptée, et recommande qu'un effort concerté soit fait en vue de discuter avec les médias du document et de ses répercussions.

Le Conseil a également présenté la recommandation suivante à la ministre : Puisqu'il est chargé de conseiller la ministre sur les questions de politiques, le Conseil accepterait également de la conseiller sur les recommandations contenues dans le PAPO II présenté au Conseil des ministres. Par conséquent, le Conseil demande à la ministre qu'on lui permette de revoir, en toute confidentialité, le document destiné au Conseil des ministres avant qu'il ne soit déposé.

Réponse de la ministre

«Je remercie le Conseil d'avoir déployé tant d'efforts dans l'élaboration du PAPO II dans le cadre des forums tenus en septembre 1989 et en mai 1990. Les membres du Conseil qui ont assisté à ces rencontres savent que le PAPO II doit être étudié par de nombreux intervenants, y compris les participants et les groupes d'intérêt touchés. Une telle consultation est, à bien des égards, sans précédent dans le gouvernement provincial et le Conseil doit être conscient du fait que le gouvernement s'est engagé à veiller à ce que le document soumis au Conseil des ministres reflète les observations du public. Puisque ce document porte sur la gestion des écosystèmes aquatiques et des pêches, il sera élaboré en collaboration avec plusieurs de mes collègues du Conseil des ministres.

Vous comprendrez sans doute que je ne puis permettre au Conseil de prendre connaissance du document destiné au Conseil des ministres. Cependant, je demanderai au Conseil de revoir l'ébauche du plan stratégique et le résumé des tactiques élaborées lors de la rencontre de mai dernier. Je demande au Conseil de me présenter ses observations sur les objectifs de la stratégie et sur les priorités de sa mise en oeuvre. Je lui demande également de tenir particulièrement compte de l'importance accordée aux politiques et aux lois s'appliquant au ministère des Richesses naturelles. En attendant l'approbation du Conseil des ministres, je tiens également à souligner que j'accorderai une attention particulière à l'opinion qu'il formule sur les propositions du ministère relatives à la mise en oeuvre d'une stratégie de gestion des écosystèmes aquatiques.»

2. Réexamen du mandat

Le Conseil a été avisé que, conformément aux directives du Conseil de gestion, son mandat faisait l'objet d'un réexamen avant le début de la reprise de ses fonctions. Ce réexamen a été effectué par le ministère et le président du Conseil a été informé des recommandations formulées.

Pour faciliter cette démarche, on a demandé aux membres du Conseil de présenter leurs observations sur les fonctions du Conseil.

Le Conseil aimerait pouvoir participer davantage à la mise en application des recommandations formulées dans le PAPO II. Toutefois, les membres craignent que cette participation n'entraîne une surcharge de travail. Ils estiment en effet qu'ils ont déjà suffisamment à faire et que s'ils participent à la mise en oeuvre du PAPO II, il leur faudra évaluer le temps et les efforts qu'ils pourront y consacrer, le cas échéant.

Les membres du Conseil ont convenu que le programme sur les pêches formait bien un tout. Mais, ils continuent de penser qu'ils devraient avoir accès aux données démontrant clairement que les recettes provenant de la vente des PPSR permettent effectivement

d'élargir le programme. C'est pourquoi, selon eux, le programme ordinaire et le programme de PPSR doivent être examinés séparément car ils estiment que l'objectif de ces deux programmes diffère et qu'ils doivent poursuivre leur surveillance afin de s'assurer que les recettes provenant de la vente des permis sont utilisées adéquatement.

Les membres ont besoin de plus de renseignements sur le programme ordinaire afin de bien conseiller la ministre sur le programme provincial sur les pêches et de placer les deux programmes dans leur contexte respectif.

Les membres ont déclaré que l'effectif du Conseil ne devrait pas dépasser douze personnes. Ils estiment que la composition actuelle du Conseil, formé de représentants des groupes clients et de membres indépendants, est adéquate et qu'il est inutile d'ajouter des représentants d'autres groupes d'intérêt car les membres actuels qui font partie d'autres organismes peuvent représenter plus d'un groupe d'intérêt. De plus, les membres du Conseil devraient représenter les ressources halieutiques et non leurs propres intérêts. Ils n'appuient pas la rotation des représentants des groupes clients car, selon eux, elle nuirait à la qualité des conseils présentés à la ministre relativement au programme provincial.

Certains se sont inquiétés du fait que les membres du Conseil ne pouvaient siéger pendant plus de deux mandats. Ils ont déclaré que si un membre s'acquittait bien de ses fonctions ou si un groupe client désirait que son représentant continue de siéger au Conseil, la ministre devrait accepter de prendre cette requête en considération. On ne devrait pas obliger les membres à quitter le Conseil après un certain temps ni les laisser siéger si leur travail est insatisfaisant.

Par ailleurs, les membres du Conseil ont déclaré qu'ils aimeraient rencontrer la ministre plus souvent et que ces rencontres devraient avoir lieu en petit groupe, sans la présence de nombreux fonctionnaires du ministère ou de membres de l'entourage de la ministre.

Réponse de la ministre

«Comme le Conseil le sait déjà, j'ai présenté au Conseil des ministres les conclusions du réexamen des activités et du mandat du Conseil. Je suis heureuse d'annoncer que les fonctions du Conseil ont été renouvelées pour cinq ans et que le septième mandat a été officiellement adopté. Ce mandat stipule que le Conseil peut entreprendre des discussions et conseiller la ministre sur les questions qui ne lui ont pas été expressément confiées.

J'estime que le Conseil s'est très bien acquitté des fonctions qui lui ont été confiées par mon prédécesseur pendant sa première année. J'aimerais profiter de l'occasion pour préciser la nature des conseils que j'aimerais recevoir du Conseil au cours des prochains mois. En raison des décisions devant être prises pour la gestion des ressources halieutiques de la province, je recommande au Conseil de ne pas se cantonner au programme de permis de résident qui est quelque peu limité.

À l'avenir, je demanderai au Conseil de revoir les politiques et les programmes et de procéder à une étude élargie du programme sur les pêches.

Je remercie le Conseil de s'intéresser à la mise en oeuvre du PAPO II et j'aimerais qu'il me conseille sur les mesures prioritaires de mise en application et sur l'orientation qu'il entend donner au programme à la lumière du PAPO II. Je sais que la charge de travail du Conseil doit être raisonnable; c'est pourquoi je lui propose de se concentrer sur l'orientation du programme sur les pêches plutôt que sur les détails des différents projets.

Pour ce faire, je propose que le personnel régional présente régulièrement des comptes rendus au Conseil sur l'application du programme sur les pêches dans les diverses régions. Ces comptes rendus ne feront pas de distinction entre le programme de permis et le programme ordinaire et porteront essentiellement sur les résultats des programmes régionaux sur les pêches ainsi que sur les difficultés éprouvées. On identifiera ainsi l'orientation à court et à long terme du programme. De plus, ces comptes rendus permettront au Conseil de poser des questions sur l'orientation des programmes et les politiques provinciales en matière de pêche appliquées par les gestionnaires des ressources. Ces derniers pourront, quant à eux, indiquer au Conseil si les recettes supplémentaires provenant des permis de pêche sportive de résident ont bel et bien permis d'élargir et de mieux équilibrer le programme sur les pêches.

J'ai demandé au personnel de la région du Nord-Est de faire une présentation de ce genre devant le Conseil lors de la rencontre de juillet. J'aimerais que les membres du Conseil me présentent leurs observations sur cette présentation et sur l'orientation du programme sur les pêches dans la région du Nord-Est.

Outre les présentations, le Conseil recevra, à l'avenir, des renseignements sur les dépenses du programme provincial sur les pêches en fin d'exercice. Ces renseignements seront présentés selon le même format que celui utilisé par le Conseil pour les dépenses figurant dans son rapport annuel. Par ailleurs, j'enverrai au Conseil une copie des directives annuelles qu'utilisent les responsables du programme sur les pêches pour établir leurs priorités. J'utiliserai les observations présentées par le Conseil relativement au résumé des dépenses et aux directives pour m'aider à déterminer l'orientation future du programme sur les pêches. Cette orientation sera essentielle à la bonne mise en oeuvre de la nouvelle version du Plan d'aménagement des pêches de l'Ontario.

J'estime que les membres du Conseil devront éventuellement représenter tous les bénéficiaires des ressources halieutiques afin de bien s'acquitter du rôle accru que je leur réserve. Je ne leur demande pas d'admettre de nouveaux représentants, mais je tiens à m'assurer que les pêcheurs ne sont pas les seuls bénéficiaires représentés au Conseil puisque ce dernier est chargé de me conseiller sur le programme provincial sur les pêches.

En ce qui concerne les nouvelles nominations, les directives du Conseil de gestion stipulent qu'aucun membre ne peut siéger pendant plus de deux mandats. Cette directive s'applique à tous les organismes, commissions et conseils gouvernementaux. Je conviens cependant que tout membre qui ne s'acquitte pas adéquatement de ses responsabilités devrait être démis de ses fonctions.

Je serai heureuse de rencontrer les membres du Conseil en petit groupe. Toutefois, s'il s'agit d'une séance de travail, certains employés du ministère devront y assister afin qu'ils puissent répondre à toute question soulevée au cours des discussions.»

3. Rôle des représentants des groupes clients

Le Conseil a recommandé à la ministre que les membres représentant les groupes clients (OFAH, OFPA et NOTO) aient la possibilité de traiter directement ou indirectement avec le Conseil. Il estime que la recommandation originale de la ministre, à savoir que les représentants des groupes clients soient les porte-parole de leur organisme et assure la liaison avec le Conseil, désavantage les membres du groupe client sur le plan des contacts avec le Conseil.

Réponse de la ministre

«Je tiens à réitérer la pensée de mon prédécesseur, M. Vincent Kerrio, en ce qui concerne le rôle des représentants des groupes clients : «J'estime également que les représentants des groupes clients doivent accepter leur rôle qui consiste à représenter leur organisme, y compris les fédérations. Bien que celles-ci aient la possibilité de traiter directement avec le président, je préférerais que le représentant du groupe client soit également le porte-parole de l'organisme et assure la liaison avec le Conseil.»

J'estime que les membres des autres associations ne sont pas désavantagés et que le public ne doit pas avoir l'impression que les groupes clients représentés au Conseil jouissent d'un traitement de faveur. À la lumière de la discussion précédente, les membres pourraient juger bon d'admettre de nouveaux représentants au sein du Conseil.»

4. Approche du ministère en matière de protection de l'habitat

Les représentants du MRN de la région de l'Est ont présenté au Conseil leur programme régional sur les pêches. Le Conseil a été particulièrement impressionné par la position ferme que la région a prise au sujet de la protection de l'habitat. Le Conseil a félicité la région d'avoir déployé autant d'efforts dans la promotion de la protection de l'habitat des poissons au moyen d'ateliers, de diaporamas et d'avis et en veillant à l'application de la *Loi sur les pêches*.

S'inspirant de ces discussions, le Conseil a recommandé l'utilisation de permis pour la réalisation de travaux riverains. Plus précisément, le Conseil a recommandé que ces permis aient les mêmes dimensions que les permis de construction et remplissent des fonctions semblables. Afin d'informer le public que les travaux ont été autorisés, ces permis devraient être clairement visibles et affichés à un endroit bien en vue sur le terrain. Les permis permettraient également d'annoncer la nécessité d'obtenir l'autorisation requise avant d'entreprendre des travaux et contribueraient à réduire la charge de travail des agents responsables des enquêtes sur les infractions commises en vertu de la *Loi sur les pêches*.

À la suite de la présentation faite par la région de l'Est, le Conseil a également recommandé que toutes les régions prennent en considération les initiatives de protection de l'habitat prises par cette région lorsqu'elles réévalueront leur propre situation. On demande aux régions d'aviser le Conseil des initiatives mises sur pied actuellement ou de celles qu'elles prévoient adopter.

De plus, comme le système judiciaire et le public ne sont pas très au fait de la question, le Conseil a recommandé que d'autres régions et districts accordent la priorité à la sensibilisation du public à l'importance de l'habitat des poissons.

Le Conseil a recommandé que le ministère mette en oeuvre des programmes de formation du personnel qui renseigneraient les employés sur la façon d'effectuer une enquête sur les dommages causés à l'habitat et d'intenter des poursuites afin de s'assurer de la mise en application réussie des ordonnances d'arrêt des travaux et du bon déroulement des poursuites judiciaires. Cette approche devrait permettre de réduire ou d'éliminer le besoin d'enlever les aménagements non autorisés et ceux portant atteinte à l'habitat.

Réponse de la ministre

«Je suis heureuse que le Conseil accepte l'approche adoptée par la région de l'Est concernant l'habitat des poissons. Le Conseil sait peut-être que le ministère a adopté une position plus ferme dans ses efforts visant à protéger l'habitat des poissons dans toutes les régions. Reconnaissant que l'habitat est important pour soutenir les populations de poissons, le ministère déploiera tous les efforts possibles pour le protéger. Le ministère des Richesses naturelles et le ministère de l'Environnement ont signé un mémorandum d'intention avec le gouvernement fédéral en vue d'adopter une approche «sans perte nette» ou, le cas échéant, afin de garantir un «gain net» de l'habitat des poissons en étudiant les projets qui pourraient éventuellement nuire à l'habitat des poissons ou le détruire. Parmi les initiatives visant à protéger plus efficacement l'habitat des poissons, citons :

1) La mise en place d'un processus de renvoi intérimaire pour étudier les projets pouvant nuire à l'habitat des poissons. Ce processus exige que tous les projets effectués dans l'eau ou sur les rives soient évalués afin de s'assurer que l'habitat des poissons ne subisse «aucune perte nette». Pour ce faire, on exige l'atténuation des effets nuisibles à l'habitat des poissons, ou des mesures de remplacement ou de compensation pour la perte de l'habitat. Ce processus exige également que le promoteur demande l'autorisation du ministère des Pêches et des Océans pour effectuer toute modification nuisible à l'habitat des poissons, conformément au paragraphe 35(2) de la *Loi sur les pêches*.

2) Des ateliers pour former le personnel à l'utilisation du processus de renvoi intérimaire et à la mise en application de la *Loi sur les pêches* pour protéger l'habitat des poissons. Au cours de 1989-1990, le ministère a formé plus de 700 employés travaillant dans plusieurs disciplines au sein du ministère en vue de les sensibiliser à l'importance de l'habitat des poissons et à garantir une meilleure protection.

3) La communication des politiques et de l'importance de l'habitat des poissons au moyen d'ateliers, de rencontres et de discussions avec les promoteurs, les associations et les autres organismes gouvernementaux participant aux activités qui peuvent nuire à l'habitat des poissons.

4) L'élaboration de directives afin de protéger l'habitat des poissons contre les effets nuisibles des projets hydro-électriques. Ces directives serviraient à aider le personnel régional à évaluer les projets hydro-électriques.

La suggestion ayant trait à l'utilisation d'une affiche et de permis pour la réalisation de travaux riverains est intéressante. C'est une pratique courante dans certains districts. J'ai demandé au personnel du ministère d'envisager d'étendre cette pratique à toute la province. J'informerai également les représentants de Parcs Canada de votre recommandation afin qu'ils puissent considérer son application aux terres fédérales, telles que les rives du canal Trent-Severn et du canal Rideau.

À titre d'information, voici quelques exemples d'initiatives régionales que le ministère a prises pour protéger l'habitat des poissons :

1) La région du Sud-Ouest organise une séance de formation sur la protection accrue de l'habitat pour le personnel des offices de protection de la nature de la région afin que ces employés soient davantage sensibilisés aux questions touchant l'habitat des poissons et aux méthodes utilisées pour le protéger.

2) La région d'Algonquin a élaboré des directives en vue de protéger l'habitat des poissons contre les aménagements riverains nuisibles. Ces directives aideront le personnel régional à s'assurer qu'il n'y a «aucune perte nette» de l'habitat des poissons en raison de projets tels que le dragage, le remblayage et la lutte contre les algues qui sont entrepris sur les rives. La région a également organisé des ateliers afin de sensibiliser l'industrie de la construction, les promoteurs immobiliers et les propriétaires de chalets et de terrains de camping de la région à l'importance de l'habitat des poissons et à la nécessité de le protéger.

3) Les quatre régions du Nord ont recommandé à leur personnel régional et à l'industrie forestière d'appliquer les directives du ministère des Richesses naturelles pour protéger l'habitat des poissons lors de l'exploitation forestière et veiller à l'aménagement de traverses de cours d'eau adéquates sur les chemins d'accès.

4) Les régions du Nord-Est et du Nord, en collaboration avec les promoteurs de projets hydro-électriques, ont élaboré certaines des premières initiatives du ministère en vue de protéger l'habitat des poissons lors des projets hydro-électriques. Ces premiers efforts ont été incorporés dans les directives provinciales régissant l'hydro-électricité.

5) La région de l'Est a élaboré des directives afin d'aider le personnel régional à protéger l'habitat des poissons lors de la lutte contre les algues. La région a organisé un atelier de deux jours en juin afin d'accroître la capacité du personnel du ministère d'agir à titre de témoins de la Couronne et de recueillir des preuves pour garantir la réussite des poursuites judiciaires intentées en vertu de la *Loi sur les pêches*. Des séances de formation semblables sont prévues dans les autres régions en 1990-1991.

6) Le district de Sault Ste. Marie, dans la région du Nord-Est, a élaboré une nouvelle approche pour protéger les populations de corégone dans la baie Whitefish lors de la réalisation d'un projet d'extraction d'agrégats. Cette mesure de protection sera appliquée à d'autres projets d'extraction d'agrégats dans la province.»

5. Hausses des droits de permis

Les membres du Conseil ont été vexés par le communiqué de presse accompagnant l'annonce des hausses de droits en 1990 qui laissait entendre que le Conseil avait recommandé ces hausses. En fait, le Conseil n'a réévalué que les droits des permis de pêche à la ligne et non ceux des permis de pêche au poisson d'appât, des permis de pêche commerciale, etc. Le Conseil estime également que le ministère fait preuve d'incohérence dans la reconnaissance des conseils offerts. Le Conseil estime en effet que le ministère a utilisé les recommandations du Conseil à son avantage à cette occasion, alors que dans d'autres cas le ministère n'a pas reconnu que le Conseil, ou d'autres organismes, avait émis des opinions divergeantes.

Le Conseil a étudié le barème initial des droits proposé pour 1991 et a fait les recommandations suivantes :

Un permis de quatre jours devrait être créé pour les résidents canadiens (autres qu'ontariens) et son coût devrait être deux fois plus élevé que celui du permis de quatre jours pour les résidents ontariens.

Le Conseil a recommandé que le ministère améliore et élargisse la consultation avant d'augmenter les droits afin de s'assurer que les intérêts du public et des groupes clients sont adéquatement pris en considération.

Le Conseil a également recommandé qu'il n'y ait aucune autre hausse des droits de permis de pêche, à moins qu'il y ait une augmentation importante du budget des pêches. En considération de la contribution directe et indirecte des pêcheurs à la ligne à l'économie provinciale, le Conseil estime que le gouvernement devrait s'engager à augmenter le budget de base selon un taux supérieur à l'inflation avant d'augmenter les droits des permis de pêche. De plus, l'augmentation des droits des permis de pêche devrait équivaloir au taux d'inflation.

Réponse de la ministre

«Le personnel du ministère était sensible à la position du Conseil et le communiqué de presse a été revu par le président du Conseil afin de s'assurer qu'il était approprié. On doit également souligner que le communiqué de presse mentionnait que «la hausse des droits des permis de pêche sportive est conforme aux recommandations du Conseil consultatif de l'Ontario sur les pêches». Une formulation aussi précise était nécessaire parce que le Conseil n'avait offert son opinion que sur les permis de pêche sportive. Il est regrettable que des reportages dans les médias aient donné une version différente ou laissé entendre autre chose. Le personnel du ministère m'a informée qu'il était impossible de mettre en place un permis de quatre jours pour les résidents canadiens à temps pour la saison 1991. Je lui ai toutefois demandé de considérer cette option pour la saison 1992. Entretemps, les résidents canadiens ont l'option d'acheter le permis de quatre jours pour les non-résidents, qui est moins coûteux que le permis de saison.

Je reconnais l'importance de la consultation et j'assure le Conseil que les groupes d'intérêt seront informés le plus tôt possible des hausses proposées des droits des permis de pêche à l'avenir.

Ni le gouvernement ni le ministère ne peuvent garantir qu'un budget, y compris le budget des pêches, augmentera selon un taux particulier. L'engagement pris par le gouvernement et auquel il adhère toujours est d'affecter les recettes provenant du permis de pêche sportive pour résident au programme provincial sur les pêches.»

6. Moules zébrées

Le Conseil a fait part de ses préoccupations au sujet des sommes peu importantes et du faible nombre d'employés que l'on affecte à la lutte contre les moules zébrées et à la recherche et a recommandé que la ministre discute de cette question avec le premier ministre afin de s'assurer qu'elle est abordée avec les autorités fédérales et que les deux paliers de gouvernement participent davantage à la résolution de ce problème. Le Conseil a également recommandé à la ministre que le gouvernement provincial adopte la résolution de l'American Fisheries Society au sujet du traitement obligatoire de l'eau de lest et que des changements appropriés soient apportés aux règlements.

Réponse de la ministre

«Je suis d'accord avec le Conseil sur le fait que les deux paliers de gouvernement doivent participer activement à la résolution de cette question. Bien que je ne puisse me prononcer au nom du gouvernement fédéral, je peux assurer le Conseil que le gouvernement provincial élabore actuellement des plans d'action détaillés qui répondront aux nombreuses préoccupations qui ont été exprimées. De plus, j'ai écrit à mes homologues fédéraux pour souligner le besoin de conjuguer nos efforts. Bien que nous ne nous attendions pas à enrayer complètement la moule zébrée, j'ai l'espoir que notre collaboration permettra de réduire le taux de propagation des moules et d'atténuer les retombées dans les régions où elles sont bien établies. Le traitement de l'eau de lest relève du gouvernement fédéral et nous continuerons de lui faire part du besoin d'éliminer la menace d'une autre catastrophe écologique en Ontario.»

7. Redevances sur les prises de pêche commerciale

Étant donné la période de temps qui s'est écoulée depuis la première proposition de redevances, le Conseil estime que la ministre devrait apporter le plus tôt possible les modifications nécessaires à la *Loi sur la chasse et la pêche*. Le Conseil propose également que, le cas échéant, la ministre enlève les points litigieux du projet de loi modifiant la *Loi sur la chasse et la pêche* et fasse adopter les points qui recevront un vaste appui à l'Assemblée législative.

Réponse de la ministre

«Je reconnais que certaines modifications proposées à la *Loi sur la chasse et la pêche* ne sont pas litigieuses et ont l'appui général du public. Il serait donc judicieux de ne faire adopter que les modifications non litigieuses. Toutefois, en vertu de notre procédure parlementaire, la présentation d'un projet de loi modifiant une loi signifie que ladite loi est soumise au débat à l'Assemblée législative, et pas seulement les articles faisant l'objet d'une proposition de modification. De plus, le calendrier législatif fort rempli ne permettra pas à la *Loi sur la chasse et la pêche*, ni à la plupart des lois, d'être modifiée régulièrement. Par conséquent, je ne présenterai pas de projet de loi modifiant la *Loi sur la chasse et la pêche* pour l'instant.

Toutefois, je tiens à dire au Conseil que je me suis tournée vers d'autres options dans l'espoir que les changements recommandés pourront être mis en oeuvre entre-temps, sans que l'on ait besoin de modifier la loi.»

8. Remise en valeur du touladi dans les Grands Lacs

Le Conseil a discuté du rapport sur la remise en valeur du touladi présenté par le ministère. Le Conseil s'est dit inquiet de l'effet que cette stratégie pourrait avoir sur le programme d'ensemencement du touladi dans les eaux intérieures; p. ex. amènerait-il le poisson d'élevage des lacs intérieurs vers les Grands Lacs? Le Conseil se souciait également des dimensions proposées des refuges qui serviront à protéger les stocks de touladi. Le Conseil a recommandé que les groupes d'intérêt soient mis au courant des retombées de cette stratégie lorsque l'on discutera pour la première fois de ce rapport avec eux.

Le Conseil a donné son appui au but de la stratégie de remise en valeur du touladi qui est d'établir ou de remettre en valeur les populations de touladi dans les eaux ontariennes des Grands Lacs afin que des récoltes durables soient maintenues par la reproduction naturelle et que l'on puisse pêcher du poisson comestible et bénéficier d'excellentes possibilités de pêche.

9. Programme d'éducation scolaire sur les pêches

Le représentant du Conseil au Comité directeur du Programme d'éducation scolaire sur les pêches (PESP) a affirmé que le coordonnateur du MRN avait effectué un excellent travail dans le cadre de cette initiative et que le MRN devrait être fier du résultat. Ce programme a été mis à l'essai et il devrait être à la disposition des écoles à l'automne 1990. Le représentant s'est dit inquiet de la politique du ministère exigeant des enseignants qu'ils assistent à un cours de deux jours sur le matériel pédagogique car cela pourrait limiter l'acceptation de ce programme dans les écoles. Le représentant estime que le manuel est tellement bien écrit qu'il pourrait être facilement compris par les enseignants et qu'il est inutile de les obliger à assister à un cours. Il a souligné que le projet Atout-Faune exige actuellement la participation à un atelier obligatoire et, par conséquent, moins de 10 pour 100 des enseignants admissibles ont été formés au cours des cinq premières années du programme.

Le Conseil a donc demandé au MRN : que le ministère recommande au ministère de l'Éducation que le programme d'éducation scolaire soit inclus dans le programme science/géographie dans le volet optionnel; et que le Comité directeur du PESP se réunisse pour résoudre la question de la mise en oeuvre du programme dans les classes. Le Conseil voudrait que l'on fournisse immédiatement des manuels aux personnes appropriées de chaque conseil scolaire, sans qu'elles aient besoin d'assister à l'atelier obligatoire. Ainsi, le programme et ses principes pourraient être présentés rapidement au plus grand nombre d'élèves possible.

Réponse de la ministre

«Je suis d'accord avec le Conseil sur le besoin de porter à l'attention du ministère de l'Éducation la question des manuels du Programme FRY. J'écrirai à l'honorable Sean Conway, ministre de l'Éducation, pour l'informer que le matériel pédagogique du Programme FRY répond aux critères des programmes-cadres, qu'il a été préparé avec l'aide d'éducateurs expérimentés et que, selon nous, il s'agirait d'une ressource supplémentaire permettant aux enseignants d'élargir le programme de science et de géographie.

Je suis également d'accord avec le Conseil au sujet de l'importance de présenter ce matériel aux élèves le plus tôt possible. J'ai demandé au personnel des communications du ministère de considérer la proposition du Conseil et de m'informer de l'effet qu'a eu sur d'autres initiatives éducatives la tenue d'ateliers optionnels plutôt qu'obligatoires pour former les enseignants.

10. Programme de lutte contre la lamproie

Le Conseil a été informé que la Commission des pêcheries des Grands Lacs (CPGL) avait reçu le financement complet pour le Programme de lutte contre la lamproie en 1990 mais que le Département d'État américain n'allait probablement pas maintenir ce niveau de financement en 1991. Si le gouvernement américain réduisait le niveau de financement accordé à la CPGL, les conditions du traité exigeraient que le gouvernement canadien réduise proportionnellement le financement qu'il octroie à la Commission. Le Conseil estime que le directeur des pêches, à titre de représentant du MRN à la CPGL, devrait continuer d'exercer des pressions sur les représentants américains afin de maintenir le niveau de financement accordé au Programme de lutte contre la lamproie. La CPGL a elle-même identifié le besoin d'augmenter le financement et ses membres ont discuté de diverses sources de recettes telles qu'un programme de gravures et d'autocollants. Le Conseil a recommandé au directeur des pêches qu'il demande à la CPGL de discuter avec les groupes clients des retombées éventuelles que les programmes de financement additionnels pourraient avoir sur le gouvernement et les organismes non gouvernementaux, particulièrement le projet de gravures et d'autocollants. Le Conseil a également été informé que la Commission allait probablement nommer des conseillers publics qui lui donneront des conseils sur les questions liées aux programmes et aux politiques.

Le Conseil a demandé que le directeur des pêches, à titre de commissaire à la Commission des pêcheries des Grands Lacs, fasse part de ses commentaires à la Commission. Aucune réponse n'a été sollicitée par la ministre.

11. Étude de la pêche commerciale

Le Conseil a été informé qu'une étude de la pêche commerciale avait été entreprise par M. Jack Riddell, adjoint parlementaire. Le Conseil a offert d'étudier le rapport de M. Riddell avant qu'il ne soit présenté à la ministre.

Réponse de la ministre

«J'ai toujours eu l'intention de demander au Conseil de faire part de ses commentaires à propos du rapport de M. Riddell. Je serai heureuse de présenter le rapport au Conseil lorsque je le recevrai.»

D. Rapports entre le public et le Comité consultatif de l'Ontario sur les pêches (CCOP)

On continue de recevoir un nombre important de lettres adressées au Conseil, tant de résidents de l'Ontario que des États-Unis, portant sur des questions ne relevant pas du Conseil. Ces lettres traitent de différents sujets tels que les droits de camping sur les terres de la Couronne, ou les problèmes liés à des régions ou des lacs particuliers de la province. Ces lettres doivent être transmises au bureau approprié du ministère qui les étudie et y répond.

Au cours du présent exercice financier, le public a porté d'autres sujets variés à l'attention du Conseil. Parmi ceux-ci, citons : les bases de forage dans les Grands Lacs, l'utilisation des recettes provenant des PPSR pour l'ensemencement, l'effet de la pêche à la ligne hivernale sur la disponibilité de la truite en été, l'eau de lest et le contrôle de l'introduction d'espèces étrangères, la politique régissant les permis de pêche à la ligne, les moules zébrées, la prise accidentelle de salmonidés dans la pratique de la pêche commerciale, la remise à l'eau du saumon de l'Atlantique en Ontario, le PAPO II, la gestion de la fourchette de tailles et le besoin d'accorder plus d'attention à la préservation des ressources halieutiques plutôt qu'au tourisme. Le Conseil répond directement à toutes les personnes qui ont écrit sur des sujets relevant de son mandat et leurs lettres sont transmises à tous les membres. Ceux-ci choisissent alors les questions (soulevées dans ces lettres) qui feront partie de l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

E. Résumé

Le troisième rapport du Conseil témoigne d'une année de grande participation et de collaboration dans l'étude de la révision du PAPO initial présentée dans un document intitulé PAPO II. Il est intéressant de noter que la ministre a indiqué que le degré de consultation est sans précédent au sein du gouvernement provincial. Les possibilités pour les citoyens intéressés et informés de participer au processus décisionnel du gouvernement s'accroissent et le Conseil en est un bon exemple.

Parmi les importantes considérations actuelles, il y a la pression exercée sur l'habitat des poissons, tel qu'en témoigne la promotion par le gouvernement d'une politique visant à éliminer toute perte nette. Les ressources halieutiques peuvent être protégées uniquement dans le cadre plus large de la protection de l'habitat aquatique avec tous les avantages que cela comporte.

Un point intéressant a été soulevé au cours du présent exercice financier concernant l'examen par le Conseil de l'utilisation des recettes provenant des PPSR pour la gestion des ressources halieutiques. La ministre souhaitait que le Conseil dépasse l'objectif limité du programme de PPSR et envisage un programme global. Elle a souligné que les présentations futures faites au Conseil par le personnel régional ne feraient pas de distinction entre les projets soutenus par les fonds du PPSR et ceux appuyés par le «budget de base». Le Conseil a répondu qu'il était prêt à aller dans cette direction, pourvu que cela n'entrave pas la responsabilité que le Conseil estime avoir envers les acheteurs de permis. Le Conseil estime aussi que les renseignements fournis doivent demeurer sous une certaine forme lui permettant de s'assurer que les recettes supplémentaires provenant des PPSR entraînent réellement l'élargissement du programme sur les pêches.

Le Conseil répond rapidement aux faiblesses de ses propres recommandations. Les lettres du public indiquaient le besoin d'offrir un permis de pêche pour les résidents canadiens des autres provinces. Le Conseil a rapidement recommandé la création d'une catégorie de permis supplémentaire afin de résoudre ce problème.

Le CCOP a joué un rôle actif dans l'élaboration par le MRN d'un programme éducatif qui aiderait les enseignants à intégrer le sujet de l'environnement aquatique et des pêches au programme de science des écoles primaires et secondaires. Les enseignants membres du CCOP informent le Conseil des recommandations appropriées faites au ministre sur le contenu et la mise en oeuvre du programme.